

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS

(SITAB)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

au capital de 4 488 750 000 F CFA

Siège Social : – BOUAKE – 01 BP 607 BOUAKE 01

RCCM CI-BKE-62-B-73

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS (SITAB)** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 24 mars 2010 à 11 heures 00 GMT à ABIDJAN, au Palais de la Culture de Treichville (Salle KODJO EBOUCLE)**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 et approbation des comptes dudit exercice.
2. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
4. Fixation des indemnités de fonction du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010.
5. Fin de mandat d'un Administrateur - Proposition de renouvellement.
6. Pouvoirs à conférer.

Les propriétaires d'actions seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité et à condition que le transfert à leur nom de leurs actions ait été effectué cinq (05) jours au moins avant l'Assemblée.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés à l'Assemblée, en entrant en séance, ou adressés à la **SITAB - DIRECTION GENERALE - 01 BP 724 ABIDJAN 01**.

Les Actionnaires sont informés que les documents prescrits par la loi et les statuts sont tenus à leur disposition à l'adresse ci-dessus, pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION